



Numéro de l'acte	2023-28-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-28

TRAVAUX : RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES - AVENANT N°2 AU LOT 01 AMENAGEMENT DES ABORDS - VRD

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019

Vu la notification du marché du Lot 01 Aménagement des abords – VRD, attribué à l'entreprise COLAS

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour le lot 01 – Aménagement des abords - VRD afin d'intégrer des travaux supplémentaires, des aléas de chantier et des suppressions de prestations, selon l'EXE 10 annexé.

Considérant les travaux supplémentaires portant sur la modification des caniveaux techniques, l'aménagement d'une sortie de secours et la sécurisation du site par la réalisation de murets et de garde-corps pour un montant total de : + 64 019.00 € HT

Considérant la suppression de certains travaux réalisés par le lot 7 (accès quai central et accès nouvelle péniche) pour une moins-value de : - 42 719.00 € HT

Considérant que cet avenant n°2 représente un surcout total de 21 300.00 € HT, portant le montant des travaux du Lot 01 de 520 086.10 € HT à 541 386.10 € HT soit une augmentation de 4.1 % du marché initial.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 01 Aménagement des abords - VRD

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 01 – Aménagement des abords - VRD portant le montant du marché de l'entreprise COLAS à **541 386.10 € HT** (cinq cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-six euros et dix centimes).

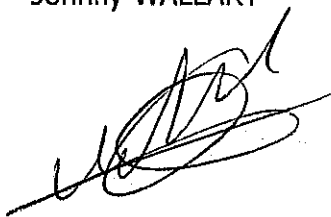
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

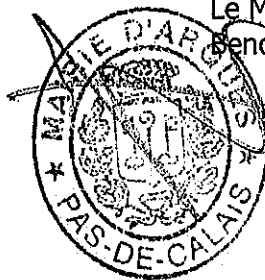
- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART

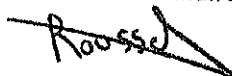


Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **0.7.MARS.2023** et publication ou
notification le **0.7.MARS.2023**

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.